



## LE TOUR DU LAC SEPTEMBRE 2011

### Mensuel d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard, 195, rue Principale  
Lac-Édouard, GOX 3N0

Tél. : 819-653-2238 - Téléc. : 819-653-2338

Courriel : [muni.lacedouard@xplornet.ca](mailto:muni.lacedouard@xplornet.ca)

Site Internet : [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)

---

### ARMOIRIES

La Municipalité de Lac-Édouard a récemment procédé à un rajeunissement de ses armoiries. Nous avons conservé les mêmes symboles puisque ces derniers représentent bien les valeurs de la municipalité. Nous y avons ajouté le nom de la municipalité « LAC-ÉDOUARD », francisé la devise « In Spem Erige » et ravivé les couleurs.

### LES SYMBOLES

#### La croix de Jérusalem

Elle rappelle la venue des premiers missionnaires qui ont desservi ce territoire, ainsi que celle des prêtres résidents qui ont veillé aux besoins spirituels des paroissiens.

#### Les couleurs

**Argent** : la limpidité de l'eau.

**Azur** : la joie et le bonheur de vivre.

**Or** : un rappel des valeurs spirituelles et immatérielles.

#### La tête d'orignal

Les forêts de Lac-Édouard sont un paradis pour les chasseurs.

#### Les trois lys

Symbole de beauté et de fierté d'être Québécoises et Québécois.

#### Le héron

À l'image de la Municipalité, il est solide malgré son apparente fragilité.

#### Les branches de sapin

Le sapin représente les essences forestières, une des richesses de la municipalité, ainsi que la qualité de son environnement.

#### Devise

« **Construire dans l'espoir** », c'est avoir foi en l'avenir, faire confiance à nos concitoyens. C'est aussi préserver nos valeurs fondamentales pour faire de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre.

---

### Lac-Édouard en beauté!

En juin dernier, le **Comité d'embellissement de la Municipalité de Lac-Édouard** a relancé son concours afin de récompenser les gens qui auront fait un aménagement paysager. Voici la liste des gagnants pour ce deuxième concours :

- 1<sup>er</sup> prix : Mme Rina Lord, 100 \$ de la municipalité;  
2<sup>e</sup> prix : Mme Sylvie Bettez, un bon d'achat de 50 \$ chez Canadian Tire;  
3<sup>e</sup> prix : M. Philippe Chabot, un bon d'achat de 25 \$, gracieuseté de Pierre Naud Inc, La Tuque.



Aménagement de Mme Rina Lord.

Félicitations aux trois gagnants!

Cette année a été marquée par une forte augmentation du nombre de personnes inscrites. Nous remercions tous ceux et celles qui ont participé à ce concours.

À l'an prochain!

Les membres du comité d'embellissement,

Marjelaine Boily, Isabelle Jomphe et Sandra Martel.

---

### **A.G.A. D'A.D.E.L.E.**

Le dimanche 4 septembre dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle d'A.D.E.L.E. Les membres présents ont pu discuter de plusieurs sujets dont : les sentiers, le balisage, l'ensemencement et la circulation nautique sur le lac Édouard.

À cette occasion, nous avons fait le tirage d'un four micro-ondes, gracieuseté de Meubles Paquin de Grand-Mère. Même s'il a quitté Lac-Édouard, Louis Vincent pense encore à nous. Merci, Louis!

Ms Michel et Jean-François Pouliot, du 13, rue Edgar, Lac-Édouard, furent les heureux gagnants. Merci à toutes et à tous pour votre participation.

Noëlline Fortin, secrétaire

---

## La Rentrée des Amies d'Édouard

Toutes les Amies d'Édouard sont invitées au Domaine Lac Édouard, le lundi 19 septembre, à compter de 9h pour le déjeuner marquant le début de la saison 2011-2012. Au plaisir de se rencontrer,

Lise Bertrand, Josette L'Heureux et Olympe Bordeleau

---

## L'Âge d'Or reprend ses activités

Les membres du Conseil d'administration vous invite à son traditionnel dîner de l'Âge d'Or. Nous vous attendons le mardi 20 septembre à 11h45 au Centre communautaire. Coût : 5,00 \$. Bienvenue à toutes et à tous.

---

## Vidange des fosses septiques des résidents permanents

La vidange des fosses septiques des résidents permanents se fera **du 26 au 28 septembre**. Prenez note qu'il peut y avoir un décalage d'une journée en raison de la charge de travail.

### Les responsabilités des citoyens sont les suivantes :

- ▶ Assurer le libre accès du camion à la fosse septique (barrière, clôture, corde à linge, etc.);
- ▶ Dégager et déterrer le couvercle de la fosse septique;
- ▶ **Aviser l'inspecteur municipal (819-653-2238)** si vous avez des consignes particulières (entrée spécifique, endroit à éviter avec le camion, etc.);
- ▶ Afin de localiser rapidement la fosse, s.v.p. veuillez identifier l'endroit (petit bâton, ruban, etc.).

Il est à noter que la Municipalité de Lac-Édouard agit en tant qu'intermédiaire et elle n'a aucune responsabilité envers les tiers.

**Note :** Pour les personnes intéressées, nous vous invitons à consulter le dépliant préparé par la MRC de Coaticook ayant trait à l'entretien de sa fosse septique. Vous y trouverez des informations très pertinentes.

### **Source :**

[http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/fr/matieres-residuelles/documents/depliant\\_fosse.pdf](http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/fr/matieres-residuelles/documents/depliant_fosse.pdf)

---

## Descente à bateau

Afin de se conformer aux lois et règlements des gouvernements supérieurs, la Municipalité de Lac-Édouard a adopté en 2010 le règlement 129-10 intitulé :

« *Règlement relatif à la revégétalisation des rives, à la protection des lacs et cours d'eau et visant à combattre leur eutrophisation* ».

Les mesures inscrites dans ce règlement ont pour but de protéger nos lacs et cours d'eau et par le fait même la valeur de votre propriété. Rappelons-nous que nous avons déjà connu trois étés avec des cyanobactéries dans le lac Édouard.

Concernant les descentes à bateau, le règlement 129-10 stipule à l'article 7 que :

*« Tout propriétaire ou occupant d'un terrain situé en tout ou en partie dans la rive doit revégétaliser cette dernière...*

*Toutes les rives des lacs, cours d'eau et milieux humides dégradées, décapées ou artificielles, devront être revégétalisées, à partir de la ligne des hautes eaux...*

*Aux fins de revégétaliser la rive, le propriétaire ou l'occupant d'un terrain doit, en plus des obligations stipulées précédemment, recouvrir de végétation les ouvrages de pierres, enrochements, murs de béton ou de bois ou autres ouvrages semblables stabilisant les rives.*

*Tout propriétaire ou occupant d'un terrain doit avoir revégétalisé sa rive (10, 15 ou 20 mètres, selon la zone et la pente) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2012. »*

À l'article 9.2, alinéa 3, il est mentionné que :

*« l'aménagement d'une rampe d'accès (descente à bateau) est interdit. L'accès à un lac ou à un cours d'eau ne doit pas être aménagé comme une voie carrossable. »*

Déjà, certains propriétaires sont passés à l'action en plantant des arbres et des arbustes dans la bande riveraine; ils n'ont pas attendu la date fatidique du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

À titre d'exemple, Mme Édith Verreault et M. Jules Morisset, résidant au 40, chemin Baie-William Ouest, ont réaménagé leur ancienne descente à bateau afin de se conformer au règlement 129-10 mais surtout parce qu'ils sont conscients de l'importance des bandes riveraines pour sauvegarder la qualité de nos lacs.

**Voici l'allure qu'avait leur rive avec une descente à bateau (notez l'érosion).**



**Après réaménagement, accès au lac, vu du lac.**



**Après réaménagement, paysage vu de la terre ferme.**



Quelques camions de gravier, plantation de quelques arbustes, la nature s'est chargée du reste. Il faut féliciter et encourager de telles initiatives. Elles s'inscrivent directement dans une optique de développement durable. Plus elles se répéteront, mieux nos lacs et cours d'eau s'en porteront.

Nous nous permettons de vous rappeler que le règlement 129-10 prévoit, à l'article 16 des pénalités en cas d'infraction au règlement :

*« Une première infraction rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 500 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$.*

*Dans le cas d'une infraction continue, chaque jour de contravention constitue une nouvelle infraction. ».*

**N'attendez pas après le 1<sup>er</sup> novembre 2012.  
Agissez dès maintenant.**

---

## **Cours offerts à Lac-Édouard**

### **\_\_\_\_\_Initiation à l'informatique\_\_\_\_\_**

Madame Joanie Matteau, enseignante de La P'tite École de Lac-Édouard, offre un cours d'initiation à l'utilisation de l'ordinateur (navigation dans Internet, communication par courriel, traitement de texte, création et sauvegarde de fichiers, etc.). Madame Matteau ajustera le contenu en fonction de vos besoins et compétences.

**Ces cours auront lieu à compter de 15h30, les lundis de chaque semaine, à la bibliothèque municipale. Ils débuteront le lundi 26 septembre.**

**Le coût est de 5 \$/personne/heure.** Les places étant limitées, n'attendez pas pour vous inscrire en téléphonant à Mme Rollande Lecours au 819-653-2155 ou au 819-653-2238.

### **\_\_\_\_\_Karaté\_\_\_\_\_**

**Les cours ont débuté le mercredi 7 septembre. Professeur : M. Claude Philibert**

**Voici les coûts que vous devez assumer :**

**Inscription familiale : 50 \$ par mois; Inscription individuelle : 25 \$ par mois;  
Par pratique : 7 \$;**

Ceci donne droit à 1 heure de cours par semaine, le mercredi de 18h à 19h, au gymnase du Centre communautaire de Lac-Édouard.

Toutefois, si vous manquez cette pratique, il est possible de la reprendre, à La Tuque, au dojo situé au 513, rue Saint-Michel.

Bienvenue à toutes et à tous.

---

## **Huîtres frites et ailes de poulet**

**Avec l'arrivée de l'automne, La Pourvoirie Le Goéland vous invite encore cette année à venir déguster « HUÎTRES FRITES » et « AILES DE POULET » à 0,90 \$ l'unité.**

**Cette offre est valable les vendredis 23 et 30 septembre,**

les 7, 14 et 21 octobre, de 19h à 21h.

Au plaisir de vous servir,

Lucie, Réjean ainsi que les membres de leur personnel.

---

### **Personnel demandé**

---

La Pourvoirie Le Goéland est à la recherche de personnel  
pour les mois de janvier, février et mars 2012.

Temps partiel ou temps complet.

Téléphonez dès maintenant au 819-653-2006.

---

### **Célébration eucharistique**

Le dimanche 9 octobre à 16h, venez vous recueillir avec nous.

Marie-Berthe Audy

---

### **Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard**

#### **Campagne de financement**

**Notre objectif : 60 000 \$**

La vente de parts sociales pour devenir membre de la Coop continue à progresser.

**Nous avons atteint 51,5 % de notre objectif soit la somme de 30 900 \$. Joignez-vous aux 151 citoyennes et citoyens qui appuient déjà la Coop!**

Voici comment devenir membre :

**1.** Choisissez à quelle catégorie de membre vous désirez appartenir :

◆ Membre Utilisateur : 100 \$ ◆ Membre Soutien : 500 \$

◆ Membre Prestige : 2 500 \$

**2.** Indiquez, sur une feuille, la catégorie de membre choisie, votre nom, adresse et numéro de téléphone;

**3.** Libellez votre chèque au nom de la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard;

**4.** Faites parvenir, par la poste, votre feuille de renseignements et votre chèque à:  
**Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard**, 195, rue Principale C.P. 4049, Lac-Édouard, Québec GOX 3N0.

Vous pouvez aussi vous présenter au Bureau municipal.

La Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard est la locomotive du développement durable de Lac-Édouard.

---

Non, cette photo n'a pas été prise sur le lac Édouard...



Ce sont les fils de Johanne et Michel Marchand qui ont participé à la Classique internationale de canots de la Mauricie.

Bravo Christian et Sylvain pour votre ténacité!

---

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec la rédactrice du journal « LE TOUR DU LAC » : Rollande Lecours, avant le premier mercredi du mois. Téléphone : 819-653-2155. Courriel : [bernier.lecours@explornet.ca](mailto:bernier.lecours@explornet.ca)

---

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL et de la BIBLIOTHÈQUE  
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

---

**Prochaine Assemblée du Conseil municipal  
LE MERCREDI 12 OCTOBRE 2011 à 19h.  
Bienvenue à toutes et à tous!**